L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 17 AOUT.

FEUILLETON.

ELIE DE MONTMAUR

PAR

PIERRE CŒUR.

VIII

— Suite —

Ce chemin, peu fréquenté, est si étroit que, dans certains passages, deux personnes ne pourraient s'y engager de front; il longe la montagne Santa-Cruz à une hauteur de quelques centaines de mètres, et donne à pic sur la ville basse qu'il domine. Il est dangereux même pour les piétons qui craindraient le vertige; un léger faux pas suffirait pour les précipiter dans l'abîme, car on n'est même pas retenu par un mur garde-fou de cinquante centimètres de hauteur, qui n'existe pas sur tout le parcours de ce sentier dangereux, que Montmaur longeait au trot de son grand cheval noir, si méchant qu'il était réputé comme tel dans toute la ville.

La première fois que Montmaur exécuta ce tour de force équestre, tout Oran fut en émoi. La seconde, on s'en occupa moins, et, ou s'y habitua si bien, que l'on n'y fit plus aucune attention.

Mais Angèle pensait que c'était pour elle, pour la voir un instant sans la compromettre, ou passer seulement devant sa maison, qu'il exposait ainsi sa vie.

Rien n'augmente l'amour comme de telles prouesses, et généralement les femmes admirent d'autant plus le courage qu'elles sont pusillanimes.

Le fait est pourtant que Montmaur ne s'exposait nullement. Excellent cavalier, sûr de son cheval comme de lui-même, il savait très bien ce qu'il pouvait en exiger sans courir le moindre risque.

Lorsqu'il passait la soirée chez Mme Aguilar, ne voulant point que les stations de ce cheval devant la porte donnassent prise à la médisance, Montmaur venait à pied. Cette précaution de tact n'échappa point à Angèle; elle en sut gré à Elie. Tout ce qui rehaussait les mérites de son idole la rendait heureuse. Elle en arrivait enfin à l'aimer au point d'attendre les instants où elle le voyait comme les seuls qui pussent compter dans son existence.

Lui, de son côté, s'occupait beaucoup de Mme Aguilar et passait une partie de son temps auprès d'elle; mais il évitait soigneusement de laisser échapper aucune allusion qui eût trait à l'avenir et à son amour.

On aurait pu croire, à le voir ainsi, que le bonheur de vivre auprès d'elle lui suffisait et qu'il ne souhaitait pas autre chose. Mais l'excessive mobilité de ses traits, ses pâleurs soudaines, les étranges agitations qui s'emparaient de lui à chaque instant, paraissaient à celle qu'il aimait la preuve évidente d'une passion réelle qu'il ne tarderait plus longtemps à déclarer.

Pour Rose, elle continuait à caresser ses idées de mariage entre le marquis et sa maîtresse. A force de répéter son thème favori, à force de se bercer de son rêve, elle faisait passer une partie de sa confiance et de son espoir dans l'esprit d'Angèle, à qui cette chimère était trop douce pour qu'elle pût la repousser sincèrement.

Cette intimité charmante entre les habitantes du jardin Welsfort et Elie, s'était établie tout naturellement par la force des choses et celle de l'habitude. Mme Aguilar ne songeait plus à trouver trop fréquentes les visites de l'ami de sa fille. Lorsqu'il passait quelques jours sans venir, on s'en affressait, au contraire, de tendres reproches, et Rose elle-même osait le gronder un peu. Il était si bon enfant! Il paraissait si heureux de cette familiarité qui lui ouvrait le ciel dont Rose était le portier.

Ces relations, si calmes en apparence, douces et tranquilles comme ces belles soirées d'automne qui précèdent de terribles orages, duraient environ cinq mois, pendant lesquels Elie eut été moins triste, son amer sourire qui, si souvent, avait effrayé et fait réfléchir la veuve, s'était adouci; son front, moins pâle, ne se couvrait plus que rarement sous l'obsession de rêveries douloureuses pensées, et Angèle, fière de ce changement qu'elle s'attribuait, l'en prédente! en jouissait silencieusement avec délices, quand, tout à coup et sans cause apparente, Montmaur redevint plus sombre que jamais.

Il eut des mouvements d'une brusquerie incroyable qu'il réprimait, mais trop tard pour que la tendresse d'Angèle ne fût point en alarme. Il ne venait plus aussi souvent à la villa, et Rose remarqua qu'en se rendant de la ville elle l'avait rencontré dans la rue, monté sur son grand cheval noir, se dirigeant vers une course furieuse et faisant, sous l'éperon, saigner les flancs de sa monture.

IX.

Quinze jours s'écoulèrent sans que parut Montmaur. Mme Aguilar s'inquiéta d'abord, puis elle l'accusa, s'accusa elle-même, et, arrivée au paroxysme de toutes les craintes, se mit à chercher dans sa tête un moyen de découvrir ce qu'il était devenu.

Vingt fois pendant cette quinzaine, elle avait parcouru la ville en tous sens sans résultat. Rose elle-même, qui rencontrait souvent Montmaur au marché aux fleurs, ne l'apercevait plus. Qu'y avait-il donc? Etait-il parti sans le dire, sans faire ses adieux! C'était impossible.

Angèle passait ses journées dans de mortelles angoisses, le galop d'un cheval la faisait tressaillir. Elle attendait sans cesse; mais aucun bruit insolite ne troublait le silence de la retraite dans laquelle elle semblait avoir passé le monde de la mort.

Un matin, une idée lumineuse traversa l'esprit de la pauvre désolée. C'était d'aller s'informer auprès de l'intendant de Bessière de ce qu'était devenu son cousin.

Elle ne réfléchit point à ce que cette démarche pouvait avoir d'étrange, aux interprétations diverses auxquelles elle allait donner lieu.

Et, si timide d'ordinaire qu'elle rougissait sous le regard d'un étranger, elle alla résolument à un inconnu pour s'enquérir d'un jeune homme, parce qu'il était plus cher à elle, Elle s'y consentit pourtant, et habilla et arriva à la porte de l'intendance, sans se donner le temps de la réflexion.

Introduite auprès de M. de Bessière, elle lui expliqua simplement le but de sa visite.

Celui-ci possédait une habitude du monde assez complète, pour avoir l'air de ne s'étonner de rien. Cependant, tandis que la veuve lui parlait, et qu'il paraissait lui accorder la plus entière attention, il se disait en lui-même:

Vous donc pourquoi Montmaur prolonge ... son séjour ici. Le sournois! ... elle est jolie, cette pauvre petite ... Comme elle paraît l'aimer, l'heureux ...

— Madame, répondit-il tout haut à Angèle, lorsqu'elle eut achevé de parler, M. de Montmaur a été saisi subitement par la fièvre du pays, il ... comme il a pensé que chez un garçon, ... il serait mal soigné, je l'ai fait transporter à l'hôpital militaire, où il occupe une ... d'officier.

— A l'hôpital!

Cette pensée fit pâlir Angèle. Cependant ... assez de présence d'esprit pour dire à M. de Bessière que M. de Montmaur ayant bien voulu s'occuper d'elle d'une manière toute ... et étant parfaitement au courant de sa position et de ses affaires, elle aurait absolument besoin de le voir, si lui, M. de Bessière, n'y trouvait pas d'inconvénient.

— Aucun, madame, répondit galamment l'intendant, et comme vos affaires peuvent vous ... plus d'une fois auprès de mon cousin, je vais vous donner, pour entrer à l'hôpital, une permission permanente sur laquelle je m'inscrirai votre nom, afin d'éviter de la part du portier et des gens de service des interprétations désagréables.

Angèle, tout en sachant gré à M. de Bessière de la délicatesse dont il faisait preuve, ne put s'empêcher de rougir, et après l'avoir remercié avec une vivacité qui fit intérieurement sourire le fonctionnaire, elle se retira, emportant dans ses mains crispées par l'impatience, la bienheureuse permission.

— Quoi! se disait-elle en retournant chez elle, il était malade, et je l'ignorais! Lui, habitué au luxe, au confort le plus grand, seul, abandonné dans une chambre d'hôpital! Soigné par des infirmiers militaires, comme un pauvre soldat! Et je l'accusais! Ah! c'est lui qui serait en droit de m'accuser de la plus noire ingratitude! Quand j'étais malade, moi, ne venait-il pas chaque jour, et comme il était triste! — Enfin! je le verrai ce soir.

Quant à s'occuper d'elle, de ce qu'on pourrait dire si l'on apprenait qu'elle allait visiter Elie, des suites probables de sa démarche auprès de l'intendant à qui elle n'avait point recommandé la discrétion, elle n'y pensait guère, vraiment.

Rose, dit-elle à la servante qui l'attendait, sachant où elle était allée, Rose, il est malade, à l'hôpital. J'irai le voir ce soir.

— Ah! vous ferez bien, répondit celle-ci. Pauvre monsieur! comme il doit s'ennuyer.

Elle ne songeait pas plus que sa maîtresse à l'inconvenance que cette dernière allait commettre. Rose, dont l'intelligence n'était pas développée, ne possédait qu'une vertu, le dévouement poussé à ses limites les plus extrêmes.

La journée s'écoula lentement pour Angèle; mais, à l'aller et venir dans sa maison comme si le mouvement qu'elle se donnait eût pu hâter la marche des heures.

Le soir venu, enveloppée d'un châle, la tête couverte d'une mantille espagnole, elle suivit les rues les moins fréquentées pour se rendre à l'hôpital militaire.

Quand elle demanda au portier, d'une voix un peu tremblante, la chambre d'Elie de Montmaur, le cerbère répondu par un équivoque coup d'œil réprimé dès qu'elle lui exhiba la permission signée de l'intendant en chef et contenant ces mots:

« Le portier de l'hôpital militaire d'Oran et les agents de service sont invités à conduire, à toute heure et chaque fois qu'elle se présentera, la personne porteuse de cette permission, dans la chambre de M. le marquis E. de Montmaur.

« Les plus grands égards pour cette personne sont prescrits aux agents de l'hôpital.

L'intendant divisionnaire,

« DE BESSIERE. »

Après avoir lu le laisser-passer qu'il lui rendit, le portier donna à un infirmier l'ordre d'accompagner Angèle jusqu'à la porte du marquis.

Le jour tombait au moment où Mme Aguilar, précédée de l'infirmier, traversait les larges cours et les corridors de l'hôpital. Quelques hommes de service, des médecins, des officiers d'administration et des malades, circulaient dans le vaste édifice, la regardèrent d'autant plus curieusement que c'était pas l'instant des visites. Mais elle s'enveloppait si soigneusement dans sa mantille que l'œil le plus exercé n'aurait pu la reconnaître, même de plus près.

— C'est là, dit l'infirmier en frappant à la porte d'une des chambres donnant sur un long corridor sombre.

Une voix faible, partant de l'intérieur, répondit:

Entrez!

L'infirmier entr'ouvrit la porte et la referma après qu'Angèle fut entrée.

Elle se trouvait seule avec Montmaur.

Pendant toute cette journée, Angèle, dominée par un impérieux besoin de revoir Elie, avait agi comme dans la fièvre, sans se donner le temps de la réflexion. Quand elle se trouva dans la chambre de Montmaur, seulement alors elle eut conscience de toutes les imprudences dont elle s'était rendue coupable.

Cachée sur le seuil de la porte, elle n'osait avancer un pas pour se rapprocher d'Elie, et ne savait plus comment lui expliquer sa présence chez lui, à pareille heure et dans de telles circonstances, il s'opéra en elle une réaction subite: la peur, jusque-là surexcitée, se détendirent, et elle se mit à pleurer silencieusement.

Montmaur, étonné et n'entendant plus de bruit, se souleva sur son coude, et, entr'ouvrant le rideau d'une main amaigrie, il aperçut debout à l'entrée de la chambre, une femme qui cachait son visage avec son mouchoir.

Il ne la reconnut point d'abord dans l'ombre qui commençait à tout envahir.

— Qui êtes-vous, madame? et que voulez-vous? demanda-t-il d'une voix brisée par la maladie et la surprise qu'éprouvait.

A cet accent qui faisait battre son cœur, Angèle, rejetant sa mantille et découvrant son visage, se jeta éperdue vers lui en lui disant:

— C'est moi, mon Dieu! ne me reconnaissez-vous pas?

—Vous, madame Aguilar! s'écria Elie; et, vaincu par l'effort qu'il venait de faire pour se soulever, il retomba sur son lit, le front couvert de sueur.

Angèle le contemplait avidement. Ses yeux cernés, son visage plus pâle et plus maigre attestaient de longues souffrances.

— Pourquoi, lui dit-elle doucement, ne pas m'avoir fait prévenir de votre maladie?

Sans lui répondre, il la regarda avec une émotion qui, certes, n'était point feinte et, lui prenant les deux mains, il s'en couvrit le visage et les baisa.

Il est dans la vie des heures où notre destinée semble s'accomplir fatalement et presque malgré nous. Nous amassons des forces pour l'instant du combat; nous nous croyons sûrs de nous-mêmes. Arrive une circonstance imprévue, qu'un choc que nous n'attendions pas nous heurte, nous surprenne, et nous succombons sans avoir conscience de notre chute.

Mme Aguilar se trouvait dans un de ces instants suprêmes. Exaltée par sa propre émotion, par les inquiétudes de ces quinze jours, dominée par sa passion pour Montmaur, impressionnée à son propre insu par l'étrangeté de sa situation, le mystère de l'heure où la nuit remplace la lumière, enhardie par la demi-obscurité qui régnait dans la chambre du malade, elle lui raconta, presque involontairement et sans s'apercevoir qu'elle lui faisait le plus complet aveu de son amour, ce qu'elle avait souffert depuis qu'il avait cessé de venir, ses infructueuses tentatives pour obtenir de ses nouvelles; enfin, sa démarche auprès de l'intendant, et la joie que lui causait le succès qu'elle en avait obtenu.

A ce récit, qui lui révélait toute l'étendue du sentiment qu'il inspirait, Montmaur, en proie à une émotion profonde, prit la jeune femme dans ses bras et l'attira sur son cœur.

Angèle lui rendit son étreinte. C'était son premier baiser d'amour!

Ils restèrent longtemps l'un près de l'autre, les mains dans les mains, ne disant ni mille riens, les choses charmantes que savent se dire tous ceux qui s'aiment, et qui n'ont d'attrait que pour eux.

Langage du cœur au cœur, entente si parfaite que la phrase à peine commencée est comprise tout entière. Murmures ineffables de l'âme qui se livre, silences plus éloquents que la parole elle-même, collier lentement égrené des perles du premier aveu.

Ils se racontèrent, ce soir-là, bien des choses secrètes, et huit heures sonnaient à l'horloge de l'hôpital, quand Angèle, sous le charme, songea à se retirer.

Elle ne quitta Montmaur qu'après lui avoir fait la promesse de revenir le lendemain.

Elle franchit rapidement le chemin qui conduit au jardin Welsfort, ne pensant qu'à la soirée du lendemain, et se répétant avec ravissement ces deux mots magiques:

—Il m'aime!

Elle raconta à Rose que M. de Montmaur était bien malade et bien triste, mais qu'elle pensait que sa présence lui avait fait du bien, qu'elle devait retourner le voir, et elle se coucha en faisant des rêves comme elle n'en avait jamais eus.

Après le départ d'Angèle, Montmaur le sceptique, Montmaur qui, jusque-là et depuis longtemps, s'était habitué à ne plus croire à rien, se reconnut vaincu. Cette passion si vraie, si naïve, si profonde, qui, ne calculant rien, ne marchandait point avec elle-même, et dont il ne pouvait plus douter, lui causait une émotion de bonheur qu'il ne se croyait plus susceptible, lui, qui des les premiers moments de sa liaison avec la veuve, s'était promis froidement d'en faire sa maîtresse. Il ne le voulait plus maintenant qu'il commençait à mieux la connaître, à l'apprécier et à l'aimer peut-être.

—Ah! pauvre charmante femme, se dit-il, celle-là je la respecterai!

Et sur cette bonne pensée, il s'endormit paisible et sans fièvre, comme il ne dormait pas depuis bien des nuits.

Angèle cependant vint le lendemain, revint tous les soirs. Elle se déguisait, était sa mantille et s'asseyait sur le lit du malade, auquel elle apportait les plus belles fleurs de son jardin.

Elie, de son côté, se sentait renaître dans cette atmosphère de tendresse à laquelle il n'était point accoutumé.

Pouvoir et s'abstenir! c'est sans doute le critérium de la sagesse humaine et, malheureusement, il suffit de faire partie du genre humain pour n'être point sage.

Ces délicieuses soirées, attendues tout le jour avec impatience, passées dans un tête à tête; plein de sécurité, entre une jeune femme et un jeune homme qui s'aiment et qui se parlent sans cesse et à voix basse de leur amour, assis l'un près de l'autre en se tenant la main, les yeux dans les yeux, ont de ces dangers aussi faciles à concevoir que difficiles à conjurer.

Que se passa-t-il entre Angèle et Elie pour qu'un soir, au moment où elle refermait la porte, un infirmier traversant le corridor entendit la voix de Montmaur disant:

— Au revoir, mon ange. Ne manque pas de venir demain.

L'infirmier qui ne connaissait ni Montmaur ni Angèle, et qui savait que souvent les femmes des officiers malades viennent visiter leur mari à l'hôpital, ne répéta à personne ce qu'il avait entendu.

Cependant l'intendant de Bessière se rendait quelquefois auprès de son cousin, et ne lui épargnait pas des plaisanteries au sujet des revues qui s'intéressaient à lui.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 16 août 1869.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans le marché monétaire. Les taux de l'intérêt dans les rues sont de 10 à 12 pour cent par an pour les billets No 1, avec bonnes sécurités collatérales et les signatures de premier ordre sans sécurités, 1 1/2 à 2 pour cent par mois pour les valeurs de second ordre—10 à 12 pour cent par an pour les billets hypothécaires No 1 et 12 à 15 pour ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 132 3/4 à 133 contre 131 à New York, et, après de faibles opérations, a fermé irrégulier à 132 5/8 à 132 3/4. Les ventes embrassent, $1000 et $5000 à 132 3/4, $5000, $10,000, $10,000 et $15,000 à 132 7/8, $5000 et $5000 à 133. Dans l'argent, $100, en demi-piastres américaines, à 129 5/8. Nous cotons les demi-piastres américaines à 128 à 129 1/2 et les piastres mexicaines à 3 1/2 à 3 3/4 de prime sur l'or.

Il a régné un peu plus d'animation dans le change étranger. Les ventes de sterling comprennent 6000 livres clear No 1 à 146 1/2, 1000 livres à 146 7/8, 800 livres clear à 146 1/4 et 1500 livres de banques à 148 — Dans le change sur France, 30,000 francs, en change de commerce No 1, à 5.20 1/4 et 30,000 à 5.20 3/4. Avant les dépêches de trois heures, annonçant que l'or était à 133 5/8 à New-York, le marché était coté à 146 1/2 à 146 3/4 le connaissement No 1 et clear et à — à 147 1/4 le change de banque; le change sur France, à 5.22 1/2 et 5.21 1/4 le change de commerce No 1 et — à 5.17 1/2 le change de banque, mais, à la clôture, il était trop irrégulier pour être coté.

Les offres de change américain ont été fort rares, et il y a eu hausse de 1/8 pour cent. Les banques ont tiré sur New York, au pair, sur de petites sommes. Les transactions sont $10,000, en change de commerce, à vue, sur New York, au pair, une petite somme à 1/8 de prime, $7,000 à 1/4, $1,000 à 5/32, $35,000 à 3/16, $25,000 de banque à 5/16 et $10,000 à 3/8.

Aucune vente d'actions n'a été annoncée.

$2500 de bonds — 20 des États-Unis, de 1865, ont changé de mains, à 120 1/2 et $10,000 de bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 1/2.

Dans les billets de la ville, $1000, à livrer samedi, se sont vendus à 25 d'escompte, $1000, à livrer demain et $2500 comptant à 25 1/2. Les courtiers ont acheté à 26 à 26 1/2 et vendu à 25 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,

Lundi soir, 16 août 1869

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 75 balles prises en petits lots à des chiffres qui n'ont montré aucun changement. L'à bonne good ordinary s'est vendu à 28 à 28 1/4 c et le good ordinary, bon style à 28 1/2 c, le good ordinary à low middling à un prix aussi bas que 28 1/2 c, et le low middling 29 1/2 à 30 cts.

La demande, si on peut le dire, a été meilleure, mais les ventes ont été restreintes à cause de la faiblesse extrême du stock à vendre. Les recettes, aujourd'hui, de coton de la nouvelle récolte en ont embrassé 5 balles, lesquelles, y compris les deux balles venues du Texas forment jusqu'ici un montant de 15 balles, contre 19 venues dans le même laps de temps l'an dernier.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1868, balles		3044
Arrivé depuis notre dern. rap.	73	
" précédemment	838	
Balles additionnelles, formées d'échantillons, &c	9112	838051
		841095
Expédié aujourd'hui		
précédemment	840280	—840280
Stock en mains		815

SUCRE ET MELASSE—Le marché a été calme aujourd'hui. Les ventes de premières mains ont embrassé 32 boucauts à 12 5/8 c la livre de good fair et 14 1/2 c pour le strictement prime. La demande pour le détail de secondes mains est sans activité. La mélasse recuite de la Louisiane se vend en magasin à 60 à 70 c le gallon. Le sucre des raffineries de la ville se vend à 15 à 15 1/2 c la livre de jaune clarifié, 16 1/2 à 16 3/4 c pour le blanc et 17 1/2 à 17 3/4 c pour le concassé et le sucre en poudre; la mélasse de raffineries se vend 60 à 85 c le gallon pour bonne de choix et $1 pour le golden syrup.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Strader, de Louisville, le Bismark, le Shark et des barges de St Louis, sont arrivés ici depuis notre revue de samedi.

FARINE—En demande. Il s'en est opéré quelques recettes depuis samedi, mais ces renforts n'ont pas encore été débarqués et conséquemment la demande a été très restreinte. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 700 barils dont 300 de triple extra et 200 d'extra de choix à des conditions privées, 50 do à $7 25, 50 do à $7 37 1/2 et 100 do à $8 50 le baril.

MAIS—Le marché est bien approvisionné de maïs, mais il est calme. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 2600 sacs, dont 1000 de jaune mélangé et 1400 de blanc de choix à $1, 500 de blanc à $1 02 1/2, 100, 150 et 200 de blanc à $1 05 le boisseau.

AVOINE—Calme 100 sacs vendus à 61 cts et 150 à 65 c le boisseau.

SON—Calme. 100 et 250 sacs vendus à $1 les cent livres.

FOIN—Rare, mais la demande de l'article est limitée. Le prime de l'Ouest se vend par placement à $29 à $30 le tonneau.

PORC—Le mess est tenu en lots ronds à $35 50 le baril. Le placement a lieu à $35 50 à $35 75 et se vend en détail à $36 à $36 25 le baril.

BACON—L'approvisionnement de bacon est faible et les prix en sont fermes. Les épaules se vendent en détail 17 c, les cotés clear ribbed 19 3/4 c, les cotés désossés 20 c, les jambons curés au sucre 23 à 25 1/2 c la livre.

SAINDOUX—Le marché est ferme et le stock en mains faible. L'article en tierçons est coté à 20 à 20 1/4 c, en barillets 22 à 23 c, en caddies 23 cts la livre. Un lot de 50 tierçons de saindoux fait à la chandière vendu à des conditions privées.

BREAKFAST BACON—L'article commande 22 à — c la livre de l'article du Nord et de l'Ouest.

VIANDE SALEE A SEC—Rare. Les épaules se vendent en détail 15 c la livre.

WHISKY—Le marché est calme. Le rectifié se vend en détail à $1 17 1/2 à $1 20 le gallon. Les lots ronds sont cotés à 2 1/2 à 5 c de moins le gallon. Les spiritueux du pays sont stables. 30 boucauts vendus à $1 22 1/2 le gallon.

DRECHE ET HOUBLON—Le stock de drèche est faible et se vend actuellement au commerce $2 35 à $2 45 le boisseau de Western spring et d'orge, $2 65 à $2 75 pour celle du Canada. Le houblon est stable à 16 à 18 c la livre.

SEL—La demande de sel de Liverpool est peu active, mais les prix sont encore faciles. Les marchands vendent le gros à $2 20 à $2 25 le sac et le fin $2 30 à $2 35. Les forts lots en entrepôt paient en moins 10 c le sac. Pas d'offres de chargement. Le sel des Iles Turques vaut 50 à 60 c le sac.

BEURRE—Le stock de beurre inférieur de l'Ouest est fort et l'article n'est guère en demande, mais la qualité de choix de l'Ouest et de Goshen sont rares et fermes. Nous cotons la choix de l'Ouest 26 à 29 c la livre, inférieur 20 à 23 c, Goshen 40 à 42 c, commun du Nord 30 à 36 c la livre. 25 frequins de beurre de choix de l'Ouest vendus à 29 c. la livre.

CHANDELLES DE STAR—Le marché manque de fixité, les 12 oz. se vendent par placement à 16 à 16 1/4 c la livre, les 14 oz. à 18 1/2 à 18 3/4 c les full weight 21 1/4 à 22 c la livre.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est en bonne demande et se ferme à 6 1/4 à 6 1/2 c la livre, selon la qualité.

RIZ—Il n'y a pas eu d'autres recettes de riz nouveau de la Louisiane depuis l'arrivée des 5 barils dont nous avons parlé samedi, lequel renfort a été vendu 10 c la livre. Les cotes sont à peine nominales.

SUIF—L'approvisionnement de suif est faible et la demande bonne; prix fermes. 30 ballots de suif de choix du Texas se sont vendus à 10 1/2 c la livre. Il y a ici des ordres à remplir et 10 3/4 c pourraient être obtenues pour des lots désirables. Le suif de rendement opéré en ville est coté à 11 à 11 1/8 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 17 août 1869.

Arrivés hier—207 bœufs du Texas, 271 veaux et veaux d'un an, 125 moutons.

Vendu—143 bœufs du Texas, 20 veaux et veaux d'un an, 125 moutons.

A vendre—687 bœufs du Texas, 565 veaux et veaux d'un an, 308 moutons, 16 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	— —	à	— 00
do do 2e qlt., par tête	00 00	à	00 00
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35.00	à	40.00
Bœufs du Texas, 2de qlt., par tête	25.00	à	35.00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	15.00	à	20 00
Cochons par liv., gr	0.9	à	0.11
Cochons (Stock) par tête gr	7.50	à	9.25
Moutons 1re qlt., par tête	4.00	à	5.00
Moutons 2de qlt., par tête	3.00	à	3.50
Moutons 3me qlt., par tête	0 00	à	0.00
Vaches à lait, de choix, par tête	80.00	à	100.00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50.00	à	80 00
Veaux, par tête	8.50	à	12.00
Gros veaux, par tête	8.00	à	12.00
Chèvres par tête	1.50	à	4.00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Mardi matin, 17 août 1869.

La journée d'hier a été agréable, grâce à un bon vent de Sud Est; en outre, vers trois heures de l'après-midi nous avons eu une bonne pluie qui a rafraîchi la température pour le reste de la journée.

La Levée offrait un peu plus d'activité que de coutume, et les arrivages dans notre section du port ont été nombreux: nous citerons deux steamers de New York venus avec un beau chargement: le George Cromwell et le United States; ces deux steamers stationnent entre les rues St-Louis et St-Pierre.

Sont arrivés aussi, le Myrtie faisant le service de la paroisse Plaquemine; le Flicker, du bayou Lafourche; le National, du bayou Sara; le Céleste, le Richmond, l'Enterprise, tous les trois de la Rivière Rouge; le Lizzie Hopkins, de la rivière Ouachita; le Gov. Allen, de Greenville; le P. W. Strader, de Louisville; le Bismarck, de St-Louis.

En fait de départs, nous n'en avons noté que trois: le Hunter, pour la côte d'en bas; le Right Way, pour bayou Lafourche, et le bateau de la malle le National; pour Bayou Sara.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons le Myrtie, capitaine W. H. Brooks, paquebot qui fait le service régulier de la paroisse Plaquemine trois fois par semaine, laissant la Nouvelle-Orléans tous les mardis et jeudis, à midi, et tous les samedis soir à 4 heures. M. Leo Baybi est chargé des affaires du bureau.

Partira aussi ce soir, à 5 heures, le beau bateau le Céleste, capitaine J. F. Muse, lequel prendra du fret et des passagers pour Alexandrie, Grand-Ecore et tous les atterrages intermédiaires.

Partira aussi à la même heure, le Gov. Allen, un des plus beaux bateaux du fleuve; ce paquebot régulier, commandé par le capt. J. M. White, prend la place du Frank Pargond; il reçoit du fret et des passagers pour Greenville, Vicksburg et tous les points intermédiaires. Ce bateau porte aussi la malle, et arrive toujours à temps à Vicksburg pour que ses passagers à destination de la rivière Yazoo, puissent prendre le bateau préposé à ce service.

Le Welcome, de la paroisse Ouest Baton Rouge, et l'Annie Wagley, des Opelousas, sont attendus et partiront demain, leur jour régulier.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU

Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.

Vos enfants sont-ils malades?

Ont-ils une démangeaison continuelle au nez

Ont-ils un appétit vorace?

Ont-ils le ventre dur et enflé?

Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?

Ont-ils des déchirements d'estomac?

Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?

Sont-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous-y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un remède dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature

FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa bière et de son ALE, il s'est pourvu pour le confort des familles, une boîte d'ordres à l'entrée de Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, côté des bureaux de M. E. J. Hart & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 21 oct—1an

DEMANDE DE MEUBLES.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 36 de la rue Dorcd, près Camp ou en vendra, au meilleur marché... No 74 de la rue du Camp. Les personnes qui désirent vendre ou acheter des meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à s'y adresser. On y paiera des meubles en grandes ou en petites quantités, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables. 2 mars—1an 1 p

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL.

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

No. 14, Rue Vieille-Levée.

En face du Bureau de Poste, Nlle-Orléans.

TABACS de Perique, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Perique des Natchitoches, de la Virginie, Maccaba, à la rose et d'Ecosse, à priser. Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.

Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et torqué fin et le vendons en barils de 20, 40 et 60 livres. 3 juin—1an

HABILLEMENTS D'ENFANTS

ET

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.

B. T. WALSHE.

110 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS

11janv—1an

CHANGEMENT DE MAGASIN.

POUR CAUSE DE RECONSTRUCTION.

Ant. Carrière. — Emile Carrière

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS de vins, eau-de-vie, etc, ont transporté leur magasin du No 15, rue Bienville, au No 21, même rue.

AVANCES.—Avances libérales sur produits consignés à leurs amis du Havre et de Bordeaux, faites par A. CARRIERE & Co.

CHANGE.—Change sur Paris, le Havre et Bordeaux, payable dans toutes les villes de France, en sommes à la convenance des acheteurs, constamment à vendre par A. CARRIERE & Co.

11 juillet—5m

Directory de la Nlle-Orléans, J. Chandler pour 1870.

LES souscriptions et les avis doivent être adressés à Benj. Chandler, Lock Box 971 du Bureau de Poste; à la boîte 104 du Mechanics' Dealers Exchange, No 103 de la rue St-Charles, et au bureau du "Picayune". 3 juin—3m

H. F. GIVEN,

11...... RUE DE L'UNION 11

COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,

—ET—

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

16 juill—6m Nouvelle-Orléans

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Pelican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 28 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux taux les plus bas. CHS. ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs:

CHS ROMAN,	THS BAILLY-BLANCHARD, Jr.
D FATJO	ARTHUR FORSTALL,
E GIQUEL,	SAM M TODD,
F A PETERSON,	LS. GREVEMBERG,
W A SHROPSHIRE,	S N MOODY.
GABRIEL PASCAL.	12janv 1an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneau, des Grils, et à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & CO.

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL, AOUT 1869.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A

Aurensan Auguste — Avet Alfred — Lafond Mme. née Louise-Agnès Cécile-Leclerc — Lacaze Jean-Jacques-Eugène-Bertrand

B

Begry Jules — Bon Louis François-Désiré — Ballon Louis — Livran Jean — Lannay Edouard-Isaac — Laserre Narcisse Félix — Lassalle Lucien — Laserre Dominique — Larblen Jacques — Labat Louis

C

Charpentier (musicien) — Candelier Adolphe — Charbonnel Michel-Ant'ne — Coulon Alexis — Cornier Pierre

M

Moreau Jean — Massie Victor (docteur-médecin) — Michon Franç. is-Zacharie — Mary Hector (les époux) — Mallet Gustave

D

Dreyfus Benoit (les époux) — De Barbiets Jacques Antoine, Henri et Anne-Marie — Darias Joseph — De Beffroy de la Grève — Despouy Joseph (originaire de Gourdon, Hautes-Pyrénées) — Durmeinstein Léonar (tanneur)

N

Niedergang Catherine Mlle

O

Ostalier Charles

P

Parlongue Mme Vve, née Pachoud Julie — Poujoulet François ou Antoine — Poncet Paul — Pelissier François (la famille)

E

Esparros Pierre — Escanaux Michel

F

Fage Louis (boucher) — Foudrin Ernest

R

Rivaux & Cie — Royère Pierre-Vital — Reynaud Lucien-François — Rouyer Casimir

G

Giraud Joseph — Gosselin Auguste — Guénot Joseph

S

Sauarens Bernard

H

Hodean Jules

J

Juvile Emile

T

Terranche Guillaume-Frédéric

K

Koeff Nicolas

V

Vazilia Jean-Baptiste — Vaset Jean-Joseph-Désiré — Vital Chiané

L

Lhoste Jules-Valentin

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No. 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours, (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CHARTE

DE LA

Société d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

—o—

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de la quatre-vingt quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur Jr., notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Se sont présentées les personnes ci-après nommées et soussignées,

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment et forment ceux qui pourraient plus tard s'associer à elles par souscription, achat, transfert ou succession—en une corporation, en vertu des lois générales de cet Etat, qui pourvoient à l'organisation de corporations, et ont arrêté les prescriptions suivantes qui gouverneront la dite corporation comme charte:

ARTICLE I.

1. Le domicile de cette corporation est, pour les présentes, établi dans la dite ville de la Nlle-Orléans. Le dite corporation sera désignée et connue sous le nom de "NEW ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

2. Elle devra commencer les opérations vers le quinzième jour de septembre 1869, et exister vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, à moins que ses affaires ne soient liquidées plus tôt et réglées par ordre des deux tiers des actionnaires.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra être l'officier auquel devront être remises les citations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE II.

Le but de cette Société est:

1. D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

2. D'assurer les bâtiments, le fret, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les lettres de change, les cautionnements, les bénéfices, les billets de banques et autres preuves de dette, les profits maritimes, les prêts sur facultés, et d'ouvrir toutes les assurances qui ont trait aux risques de transport sur mer ou à l'intérieur.

3. De se faire rembourser le montant des risques qu'elle a assurés ou assurera.

ARTICLE III.

Le capital de cette Société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilège de le porter à un million de piastres, divisées en actions de cent piastres qui devront être payées aux époques et de la manière indiquées dans l'article IV de cette charte.

2. La Société pourra commencer les affaires dès qu'il aura été souscrit trois cent mille piastres, mais chaque année fiscale devra expirer le 31 décembre. La première année fiscale devra expirer le 31 décembre 1870.

3. Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la Société, aux bureaux de celle-ci, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mais ces transferts ne devront pas avoir lieu tant que le porteur sera débiteur de la Société—pourvu que les dits transferts aient été approuvés par la Direction.

ARTICLE IV.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit ou pourront plus tard souscrire au capital de cette Société devront donner leurs billets pour le montant de leurs actions, lesquels billets seront payés le trente-un décembre 1871.

2. Les billets donnés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus seront réduits par un crédit du bénéfice net réalisé par la Société dans la première et la seconde année.

3.—Si, à l'échéance des dits billets, le bénéfice net de la première et de la seconde année n'a pas éteint le montant, les actionnaires devront payer la balance due sur les billets.

4.—Le non paiement de la balance due sur les dits billets ainsi qu'il est dit ci-dessus, devra entraîner la forfaiture de toutes les actions au profit de la Société et devra également entraîner celle de l'accumulation et de l'intérêt du bénéfice des dites actions; mais la Direction pourra prolonger l'époque du dit paiement à son gré, et les actions ainsi forfaites pourront être transférées à la Direction y consent.

5.—Dans les cas de pertes subies par la Compagnie, aucun actionnaire ne devra être responsable d'un montant qui excéderait celui de sa souscription au capital ou celui qu'il devra à la Société.

ARTICLE V.

1.—Toutes les primes à terme et devront être payées comptant à la fin de chaque mois.

2.—Toutes pertes ou balances dues sur des pertes subies par la Société au commencement de ses opérations, et lorsqu'elle n'aura pas assez de fonds pour les couvrir, devront être payées au pro rata par les actionnaires.

3.—A partir du commencement de la troisième année, les actionnaires ne paieront pas de prime sur leurs assurances.

4.—Les personnes qui voudront se faire assurer par la Société devront souscrire au capital de celle-ci et en devenir actionnaires; pourvu, cependant, que du consentement d'un comité spécial nommé à cet effet par la Direction, ou sur la recommandation de deux actionnaires, on d'un plus grand nombre d'actionnaires, des risques puissent être pris d'autres personnes que des actionnaires. Les personnes ainsi assurées auront droit à la réfaction (rebate) que pourra établir la Direction et le montant net des primes des dits risques et au crédit des dépenses casuelles.

ARTICLE VI.

Dans le courant du mois de janvier de 1871 et de 1872, le Président devra faire dresser un tableau du bénéfice net de la Société et le faire publier, avec un état de l'actif de la Société, dans au moins deux des journaux de la ville, pendant un mois. Ce dernier devra indiquer la partie qui est du comptant, et celle qui consiste en garanties, et devra faire connaître le genre de celles-ci. Cette publication devra être accompagnée du serment du Président et du secrétaire et devra être définitive et obligatoire pour toutes les personnes intéressées.

2. L'état annuel qui doit être dressé en janvier 1871 et 1872, ainsi qu'il est dit plus haut, devra s'étendre jusqu'au 31 décembre précédent, inclusivement, et devra faire connaître le montant des primes sur les risques d'incendie, de rivière et de mer, séparément—moins la réfaction, les pertes subies, le montant des pertes causées par l'incendie, la mer, et les rivières, payées, et le montant des pertes survenues sur les rivières, en mer, et des primes remboursées; 5. l'intérêt de la partie du capital payée.

ARTICLE VII.

1. Dans l'année 1872 et chaque année suivante, dans le courant des mois de janvier, de juillet, d'octobre et de janvier, le Président devra faire dresser un tableau des profits et des dépenses de la Société, tableau auquel devra être ajouté et pourront aussi bénéficier les porteurs ... payé, au pro rata par les porteurs de primes ... des soins assurées.

2. Le tableau qui devra être dressé dans le courant des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, devra s'étendre au 31 mars, au 30 juin, au 30 septembre et au 31 décembre précédents, inclusivement, et devra se faire dans les mêmes formes que celles indiquées dans la section 1 de l'Article VI, pour les états annuels de janvier 1871 et 1872.

ARTICLE VIII.

1. Tous les pouvoirs de la Société devront être exercés par une Direction qui se composera de douze personnes dont cinq formeront un quorum.

2. La première élection de Directeurs devra avoir lieu le quatrième lundi de septembre 1869 et ensuite le premier lundi de chaque année, à la Nlle-Orléans, à l'endroit que désignera la Direction. Le Président devra donner avis de la dite élection, en la faisant publier pendant au moins dix jours dans deux journaux publiés dans la dite ville. La Direction pourvoira à ce que les élections soient tenues par des commissaires qu'elle désignera, et dans le cas où ils ne se présenteraient pas ou manquaient d'y assister, le Président pourra les remplacer.

3. La première Direction ainsi élue entrera en fonctions le premier lundi de janvier qui suivra l'élection et restera en place pendant un an, jusqu'à l'élection de leurs remplaçants.

4. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant dûment élues. Dans le cas où l'élection ne se ferait pas au jour indiqué et fixé, le Président ... la faire procéder dans les trente jours qui suivront, en en donnant avis ainsi qu'il est ci-dessus indiqué.

5. La Direction devra élire ses Président et Vice-Président, chacun de ses membres. Il devra présider aux séances de la Direction, et sera chargé de la surveillance générale des affaires de la Société sous la direction de la Direction.

6. En l'absence du Président, la Direction devra élire un des directeurs comme président temporaire pendant l'absence de celui-ci. La Direction devra faire tous les règlements et les statuts, et tous les détails requis pour la bonne marche de la Société.

7. La Direction fixera les salaires de tous les officiers et commis employés aux affaires de la dite Société. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qu'elle jugera convenables pour la gouverne de la Société et qui ne seront pas contraires à cette charte ou aux lois de la Législature de cet Etat, qui ont trait à l'organisation des corporations.

8. La Direction aura le pouvoir de remplir les vacances dans son sein, pour la période de la dite élection et qui surviendront par l'entremise d'un agent ou un vote par lesquelles lui seront présentés dans le courant de l'année. Les actionnaires qui ne voteront pas aux élections pourront voter par mandataire, et chaque action aura droit à une voix. Aucune personne autre qu'un actionnaire ne pourra être élu directeur.

ARTICLE IX.

La Direction pourra placer le capital et les autres fonds de la Société en obligations fondées et en hypothèques sur les propriétés foncières situées dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, ou en prêts garantis par des obligations ou des actions de banques, billets de banques qui sont payables en espèces; et placer le capital et les autres fonds de la Société en bons des Etats-Unis et de cet Etat ou en corporations de cet Etat, ou en actions de banques sans obligations ou garanties, ou par la ... autres.

2. Elle pourra acheter, à toute vente forcée, les propriétés sur lesquelles la Société aura une hypothèque.

ARTICLE X.

Les personnes dont les noms suivent devront constituer la première Direction qui exercera ses fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1871 ou jusqu'à ce que ses successeurs soient élus ou aient qualifié. Elle est, par les présentes, revêtue de tous les droits et pouvoirs qui appartiennent à la Direction, du pouvoir de remplir les vacances qui pourront survenir, d'accomplir tous les actes dont il n'est pas fait mention dans cette charte, mais qui pourraient être nécessaires pour atteindre le but de cette Société.

Chas. Cavaroc,	S. Cambon,
Chs. de Ruyter,	U. Marinoni,
L. M. Avendano,	Arthur Poincy,
Léon Hass, Jr.,	Ant. Lanata,
E. F. Mioton,	F. L. Bernard,
L. B. Fothier,	F. A. Luling.

ARTICLE XI.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires l'ordonnent, les affaires de la Société devront être liquidées sous la surveillance de trois commissaires nommés par la dernière Direction et qui exerceront tous les pouvoirs et rempliront toutes les fonctions de commissaires pour le règlement et la liquidation des affaires de ladite Société.

ARTICLE XII.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par un vote des deux tiers du capital représenté à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet.

FAIT ET PASSÉ à la Nouvelle-Orléans, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence d'Armand Pitot, Jr., et d'Edgar Pitot, témoins compétents, qui ont signé avec les dits soussignés et moi, notaire.

L'original est signé: C. Cavaroc, Oelmichen & Pothier, S. Cambon, U. Marinoni, Mummy, Luling & Co, L. A. Avendano, Ant. Lanata, D. Blum, Frank & Co, A. Poincy & Son, Edgar Pitot, A. Pitot, Jr.

Pour copie conforme,

G. LE GARDEUR,

Notaire Public.

Je soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques de cette ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation de la "Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans" a été enregistré en ce bureau, aujourd'hui, dans le Livre de Société No 7, folio 3.6, de ce Bureau, conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1869.

C. DARCANTEL, Député.

SOUSCRIPTEURS.

	ACTIONS.		ACTIONS.
C. Cavaroc	60	F. B. Fouttas	20
S. Cambon	60	F. Herr	5
Chs. D. Ruyter	60	Lawrence & Hebrard	10
U. Marinoni	60	Wm. T. Sheldon	2
Ant. Lanata	60	Richard S. Venable	10
L. M. Avendano	60	Chs J. Levêque	10
L. Basset	60	Geo. Alces	10
F. L. Bernard	60	Joseph Vizo	5
Chas. Ledig	60	Ph. Schneider	5
John B. Schiller	60	Sam. Oppenheim	5
Alex. Hill	60	Jacob Oppenheim	5
Puix Brothers	60	J. Bouvet	25
J. R. Waterman	60	O'Brien & Hall	25
Gueble & Nippert	60	Sam. Jamison	20
L. Moulor	25	Clasou & Co.	10
H. Clostermann & Bayle	25	August Stuart	15
Moutor & Dumestre	25	Webster & Co.	15
Chs. Espenan	40	Louis Mestier	5
A. Thibaut	60	Urban Theurer	5
E. Trolagros	60	S. Fernandez & Co	20
Lapène & Ferré	50	Llambias & Dockter	25
Oelmichen & Pothier	60	Joseph Camus	5
Angelo Lanata—p. p.		J. R. Powell	10
Ant. Lanata	60	H. B. Gugreve	10
Th. Lasanz	60	T. H. Chipot	5
Leon Godchaux	60	F. Langlès	10
Amédé Couturié	60	T. Villarubia	20
P. Casacho	40	Joseph Gugenheim	2
G. W. Dunbar & Sons	10	S. Becker	2
P. S. Wiltz	10	M. Kaufman & Co	10
F. Oberhenser	20	A. Degeorge	3
Stewart Guilbreath & F.		P. F. Durand	20
...	40	H. Forte	5
H. Pinard	20	M. Wulf	10
Scott & Cage	40	O. O. Gordon	5
Adam Wagaha	20	G. B. Shute	10
J. C. Denis	20	L. H. Gardner & Co	60
J. Jaufroid	20	Lazara Parody	10
Jayme Magi	20	E. Monteuse	25
L. Deloche	10	Oscar Robin	10
Octave Morel	10	W. H. Henning & Co	10
A. F. Girardey & Co	20	Sam. Stafford & Co	10
Christian & Hyatt	20	F. Lagroue	10
Edouard Villa	20	Wm. Creevy	10
F. Wintz	25	M. O'Tracy	5
Vincent Mous	25	J. Santini	10
John S. Sterry	20	Rufus R. Rhodes	20
E. F. Mioton	60	J. N. Charbonnet	5
Henry Tête	60	J. Dreyfus	5
S. Laplace	5	W. H. Wells	5
Chr. Fraser	25	S. Pablo	5
Ed. S. Waybanger	40	J. de Lougère Fitzgerald	20
R. Lavergne	25	Wm. H. Cushing	20
S.-M. Horrell & Co	20	Mummy, Luling & Co	60
J. A. D'Hémécourt agent		R. J. Walker	10
C de veuve P. Rochefort	10	E. S. heussler	10
D. W. Cammack	20	E. Bordelon	5
L. Blum, Frank & Co	60	Joseph Camboe	25
Leon Haas, Jr.	60	V. Maignan & F. Laborde	20
Botassi & Co.	20	J. J. Alston	10
J. W. Sherrer & Co	25	Simon Baum	3
D. Blum, Sterne & Co	60	Knox Brothers	10
Katz & Barnett	60	Corner Mallen & Magazine, Jefferson	3
N. Augustin	5	Randolph Theurer	25
T. B. Samora & Co	20	Ernest Morel	10
A. Poincy & Son	60	John Henderson	10
P. Aldige	20	F. Deverges	10
S. Lafon	10	C. E. Deverges	10
W. F. Nalegh	10	W. J. Rivet	2
Hern & Fellmen	10	L. Rose	10
John Friederich	10	J. F. DaSilva	5
O. De Pariot	10	L. Eichberger	10
Drouet & Forstall	20	O. M. Redon	5
George W. Roper	10	Paulin Darel	10
Fred. G. Randolph	5	Jos. Maristany, Jr	10
J. Davidson & Hill	60	B. Riehl	10
H. D. Ogden	10	H. Loeb & Co	10
Wm. Mayile	10	Christoph Dillman	10
A. D. Ipuech	5	A. Bonnet	20
Alex Jung	5	D. L. Campbell & Co	10
L. Brion	10	P. Hollande	5
Francis Mounoy	5	Marks & Levy	20
R. De Armas	20	T. Witten	2
Arthur De Armas	20	A. B. Romain	10
Adam Schmitt	10	F. Mark	10
M. J. Farrell	5	H. Bonnabel	10
Geo. W. Banker	60	Dr. D. C. Holliday	5
A. C. Tremoulet, agt	30	J. Tardos	10
Jonas Pickles	50	Leizo Lipscher	5
R. Saloy	20	Sam. Loeb	5
John Hughes	10	J. A. Rivet	5
A. Huard	10	Geo. Fisher	10
...	10	John Besse	10
... & Co	50	Victor Bouvet	5
J. G. ...	10	George ...	10
...	5	Thos. O. Fortecon	5
...	20	Chauvin, Lavocat & Co	10
...	10	O. T. Duclaucke	5
...	10	M. Vauthier	5
Pierre O'Donnell	5	Blanchard & Guillet	20
Remie, Bracket	10	J. P. Boussée	10
J. B. Barbebide	5	L. Béthancourt	10
H. Cassidy	5	Otto H. Kerstendick	10
Frank M. Hall	3	G. Lanaux	5
A. Bousson	2	Emile Dupré	20
John Sistry	5	E. Couturie	5
Mrs. L. Gallis	5	Chs. Livaudais	5
Bo. Bigny & Esclapon	60	Geo. Sick	4
F. Limongy	3	Veuve Mary McGway	10
Th. Dubois	10	E. E. Mougin	5
Glifen & Co	20	Che. Turpin	2
Emley & Co	20	Th. Bailly Blanchard	10
Jno. N. Payne	25	A. Carrière & Co	20
E. C. Fayneper J. N. Payne	10	P. Maillard	2
Geo. F. Bowers	10	Edward G. Audler	2
Chas. J. Lewis	10	Chr. Will	2
Kehlor, Uptik & Co	60	H. F. Given	60
Schneider & Zuberbier	60	E. Lawrence	30
Jacques Henri Thierry	5	Alex. Bienvenu	2
O. Jacquet & Co	30	N-lville Bienvenu	3
G. Jacquet	30	B. Samuel	3
J. Edward Logan	2	Jules Samuel	2
Geo. W. Byrne	10	F. Schumacher	4
Joseph Keller	30	Mélicour Bienvenu	10
M. Dowling	3	D. Tureaud	20
John T. Moore & Co	10	Berman Sternk'ar	10
A. Thomson & Co	50	A. Delavigne	5
Sam Snodgrass	25	J. F. Barthélemy	2
Geo. Sebastier	2	Aicus, Schenck & Autey	20
V. Battalora	10	Henry Gessner	1
DeBlanc & Beer	15	Ch. Déjan, Jr	2
John Breau	10	F. G. Baillère & Co	50
G. H. Andrée	20	John Phelps & Co	50
Porcigue	5	L. Gametis	3
N. Bauer	10	Chr. de Montsabert	2
Chs. Vatinel	2	Henri Larguié	5
F. Bigle	6	Edward Bermudez	4
G. H. Archinard	20	F. Brugère	4
L. Uter	5	B. Pitiet	60
H. Suty	60	Wm. Fierst	4
Chr. Vatinel	2	G. Bluderangel	2
Théophile Goldain	5	West & Wright	25
Aymar & Co	30	Converse, Dewbury & Co	25
P. O. Bernard	10	A. Rochereau	50
R. St M-same Le Breton	3	L. M. Durr	25
Armand Pitot	5	A. Bocota	25
Graugnard et Schneider	5	Slocomb, Baldwin & Co	30
Thomas Schorr	40	Eug. d'Huert	10
Julian Johnsen & Co	30	Gustave Cocolin	5
J. M. Carthier	4	Paul Séraphin	2

en tout 6139 actions, soit $613,900.

10 août—

MANUFACTURE DE CIGARES

DE

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité. 6 avril—1an

MANUFACTURE DU SUD.

JOHN NORWOOD,

Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,

No 180 de la rue du Canal, près Dryades, Nouvelle-Orléans.

Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants. 1avril—1an

GLYNN & WINTZ,

9...........RUE DU CAMP...........9

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants, Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.

Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.

On a toujours en magasin le célèbre Irage anglais de Day & Martin. 7 mars—1an

CUVES

—ET—

Toute espèce de Travaux de Charpente.

LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins etc.

J. H. BEHAN, No. 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box, 265 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal rue Franklin. 13 avril—1an 112

UN AUTRE GRAND TRIOMPHE

Pour la Machine à Coudre de

Grover & Baker,

Les deux premiers prix à la troisième Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

Bureau et salle de vente, pour les Etats du Sud, au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Louisiane. 21 mai—3m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 12 août—1an

Collège Classique et Commercial.

133........RUE QUARTIER........133,

Entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs:

EDW. C. HAYDEL—— CHS. ELETON.

LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 3 janv—1an.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire.

Près d'Alexandria, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant

11 janv—1an à Alexandria.

Tonnellerie qui a remporté le prix AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi-barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de barils et demi-barils à mélasse. Il vend ses barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

B. J. BERKERY,

Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

2 nov—1an

JOHN ARMSTRONG,

Fonderie et Fabrique de Bouilloires,

Au coin des rues Erato et Nile-Levée,

Nlle-Orléans, (Lne.)

FABRIQUE DE MACHINES A VAPEUR, VERTICALES et HORIZONTALES

Moulins à sucre, machines à desséchier, moulins à scie, colonnes en fer, façades de bâtisses, bouilloires, machines à vapeur portatives, ... bouilloires et tuyaux, ... à haute pression, bouilloires à cylindres, de toute espèce, ... et distillerie ... de ...

1avril—6m M J S

Opium. Opium. Opium.

Attendu par le steamer

ALHAMBRA,

qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par

E. J. HART & Co.,

2 juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Biscuits de Fantaisie de Peak, Frear & Co.,

Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.

Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de

E. J. HART & CO.,

Seuls Agents dans les Etats du Sud,

Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

A vendre, en détail, par

H. F. WILSON & BRO,

Au coin des rues Magasins et Philip;

CLARK & MEADER,

Au coin des rues Commune et Carondelet;

SAM'L HASTINGS,

20 juin Au coin des rues Magasins et Félicité.

Sucres!

1000 Colis sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut, attendus et en magasin.

A vendre par

20 juin E. J. HART & Co.,

Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

SOUDE, 53 0/0,

SEL DE SOUDE,

SOUDE CAUSTIQUE, 62 0/0,

BI-CARBE DE SOUDE.

A vendre, en magasin et en Douane, par

E. J. HART & Co.,

2 juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Daniel & James D. Edwards

Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,

—Et—

Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front

Nouvelle-Orléans, Lne.

Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés, POUR LA FABRICATION DU SUCRE,

Et de toute espèce d'ouvrages

EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.

ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE pour distilleries à grains et autres distilleries;

—Marchands de—

TUYAUX et INTALLATIONS en FER de toute grandeur.

POMPES A VAPEUR ET A BRAS.

Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et EAU et se chargent de toutes sortes de RÉPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.

22 juin—un an

A la Selle Anglaise;

F. GIEFERS,

34.......RUE ST-CHARLES.......34.

FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés. 7 janv—1an

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.

No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.

L'ATTENTION du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleures peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins, cuirs Hemlock et Oak à semelles, serges anglaises, élastiques, rubans à bordure, &c.

Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les plus grands avantages au commerce.

WM. J. SHELDON,

No. 36, de la rue Vieille Levée, rue Bienville et Douane.

11 juil—3m

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 15 juillet—1an

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

39.........BOURBON.........39.

Entre Douane et Bienville,

Autrefois, rue de Chartres No 34.

6fév—1a ...

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18....ST-LOUIS STREET....16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$25,000,000
Actif	1,500,000
Revenu annuel	800,000
Pertes payées	500,000

Officiers.

W. H. PECKHAM, Président,

H. V. GAHAGAN, Secrétaire,

L. McADAM, Actuaire,

G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,

Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York.

John J. Crane, président Banque Republic,

William T. Hooker, Wall Street,

Wil'iam M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,

Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,

Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,

Minot C. Morgan, banquier,

Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co,

Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,

Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,

Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,

E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.

William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,

Julius H. Pratt, négociant,

William W. Wright, négociant,

Charles J Starr, négociant,

William Allen, négociant,

George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,

George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,

John H. Sherwood, Park Place,

Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,

Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,

George W. Farlee, avocat,

W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,

AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,

No 49 DE LA RUE DE L'UNION.

25 fév

Point d'Aiguille Double, Elastique.

LA MACHINE A COUDRE

QUI A REMPORTÉ LA MÉDAILLE D'OR,

$40..........$45,

ELLE N'A PAS D'ÉGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.

Elle est patentée en Amérique et en Europe.

Toute la machine est à la surface et peut se huiler sans changement de place. La longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines de dans la machine cousu avec vitesse, du coton ou du fil de tous les numéros, des doubles les plus fines et les draps les plus épais.

Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de couture de couleur et de grandeurs convenables, et faire des broderies supérieures à tout ce que peut exécuter la main.

Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine:

1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines.

2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.

3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.

4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.

5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et moins coûteuse qu'aucune des machines actuelles.

6 Elle ne fait presque pas de bruit; on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.

7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.

8 Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.

9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et ce fait, joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.

Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires; la elle coûte peu, ce qui est la chose la plus importante; 2o elle est simple et elle dure; 3o le mécanisme en est parfait.

J. CONSIDINE Agent,

123 rue Canal.

On demande dans les Etats de l'Alabama, du Mississippi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur sont offerts. Post-Office, Boîte 614. Epl—3m

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.

Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en ferblanc, et sans os. GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.

L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le meilleur remplaçant de la viande fraîche du marché et celle qui se vend à plus bas prix. Elle n'a pas d'os elle est dans des boîtes en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt-dix livres.

Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le jus et l'odeur de la viande fraîche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qu'on trouve sur la boîte, elle a toutes les qualités de la viande fraîche, et vaut ce qu'elle contient de la viande fraîche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marches.

... Comme elle dure à la viande fraîche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.

Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.

A. G. PIERPONT & CO

Marchands de groceries en gros et Receveurs de provisions,

No 15 de la rue Nlle-Levée, Nlle Orléans—Agents.

Travail libre.—Bureau et Enregistrement de Terres.

Coin des rues Lafayette et Nlle-Levée.

LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour ... des hommes et les femmes demandant du travail, et pour tous les résidents de l'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont établi également un bureau pour l'enregistrement des terres, habitations, des fermes ou des terres à vendre aux émigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la terre, aux avantages et aux ressources de la Louisiane, à l'effet d'attirer les capitaux et les travailleurs.

Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration. 26 juin—6m

Ch. FACIOT,

RELIEUR DE PARIS,

EXÉCUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche marbrure, encadrement en passe-partout, ... Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc. 37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale

Prix modérés 24 juin—1an

Vins—Liqueurs—Provisions—&c

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français, de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.

Seul importateur des vins de Fougot fils, de Bordeaux. 2 janvier—1an

AGENCE GENERALE.

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.

do Alphonse Cahuzac,

Champagne Chs Heidsick,

Perte de E. Cazet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Cie.

3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,

Anisette, Curaçao, Marasquin,

CORDIAUX ASSORTIS,

Absinthe et Kirsch,

—ET—

Fabricants de Sirops de Fruits,

Médailles.

25 jan—1an

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et Sucre en poudre.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiane et Chalmette.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.

A. THOMSON & CO,

No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.

A. THOMSON & CO,

16 fév 6m No 48 de la rue Tchoupitoulas.

VIEUX WHISKY BOURBON,

DE J. A. MILLER,

Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.

Constamment en magasin, un fort stock de Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié, de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité. Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.

Avances sur les consignations faites à MM. F. D. COBB & CO, à New York.

COBB, DOLHONDE & CO,

Au No 37 de la rue Natchez.

1er août—6m—Mar J D

CAZAUX & VERGNOLE

73........VIEILLE-LEVEE........73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE,

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crème de Moka Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,

SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES,

A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. P. McKinlay, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 30 ans monte des moulins du même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul.

Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel on pourra mettre le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à

EMILE DUPRÉ,

Enc. Peters et Douane,

ou aux MM. SONIAT FRERES,

soins de J. LONG, Kenner P. O.

A vendre—Un équipage de 6 chaudières à sucre.

1er janv—1an

AVOCATS—Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.

E. WOOLDRIDGE,

J. W. THOMAS,

Bureau No 21 de la rue du Camp.

8 juin—3m

LE CELEBRE ENDUIT EGYPTIEN,

Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.

CE remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens Egyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à tout le monde en toute saison et sous n'importe quelle latitude.

Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes, celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.

Les propriétaires en général et charbon en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des cuves à eau, planchers, lambourdes et revêtis de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer, etc., etc.

L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protège également des atteintes de l'humidité ou de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se trouvent dans le commerce.

Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protège également de l'humidité et des conséquences les soieries de marchandises et autres qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de lainage qui craignent des atteintes des mites.

L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur chez

ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse,

et chez E. G. AUDIBERT, chapelier, No 52 rue de Chartres. 11 juil—3m.

Avis de Société,

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera; J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, ou l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.

J. A. LUM

FRANK H. HOOKER

J. J. ALBERT,

60...*Rue Douane*...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre:

Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

1er janv—1an

CHARLES E. WYNNE & FARR,

Marchands et Agents pour la vente

—DE—

MACHINES ET INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

No 111, rue Gravier, Nlle Orléans.

NOUS avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et condenseurs de coton, MACHINES à vis, EVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à riz, et toute espèce d'instruments d'agriculture, que nous offrons aux prix de fabrique.

Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs. 15 juillet—3m.

JOHN M. COONEY,

AVOCAT,

(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District.)

Bureau, No 21 de la rue du Camp,

4 juin—6m (Au premier.)

Banques Cies. d'Assurances etc

COMPAGNIE

Mound City d'Assurance Mutuelle DE LA VIE.

A ST LOUIS, MISSOURI

Capital de $150,000 payé, et du Capital garanti de $300,000.

Actif, le 15 mai 1869..................$216,211.90

Nombre de polices émises jusqu'à présent, 1ere année, au 30 mai, 1,031.

OFFICIERS

Du Bureau Principal à St Louis.

JAS. J. O'FALLON	Président
A. M. BRITTON	Vice Président
W. LOMAX	Secrétaire
A. H. BUCKNER	Assistant-Secrétaire
G. G. McHATTON	Agent Général
W. HATCH	Officier Médical
W. W. GRISSOM	Médecin-Consultant
W. E. HARVEY	Actuary-Consultant

Directeurs.

JAS. H. LUCAS,	JAS J. O'FALLON
A. M. BRITTON,	A. B. GARRISON,
S. A. HATCH,	W. C. SIPPLE,
A. M. WATERMAN,	A. H. BUCKNER.
A. McDOWELL.	

Officiers de l'Agence de la Louisiane.

Gouv. C. H. MOUTON	Président
Juge E. T. MERRICK	Vice Président
B. B. SIMMES	Secrétaire

Examinateurs Médicaux

G. AUSTIN, M. D, J. N. FOLWELL, M. D

Directeurs pour la Louisiane.

Gouv. C. H. MOUTON, de la maison C. H. Mouton & Co

Juge E. T. MERRICK, de la maison Race, Foster & E. Merrick

F. H. HATCH, de la maison Samuel Smith & Co.

JAMES JACKSON, de la maison Jackson & Manson.

OCTAVE VOORHIES de la maison C. W. Bancker & Co

THOMAS FITZWILLIAM, de la maison T. Fitzwilliam & Co.

R. S. MORSE Propriétaire du City Hotel.

Gén. B. B. SIMMES.

La Compagnie Mound City d'Assurance Mutuelle de la vie étant une institution domestique, les citoyens du Sud devraient la préférer pour plusieurs raisons dont nous ne donnerons que deux ou trois.

1.—L'argent reste chez nous où il sert à encourager le commerce de l'Ouest et du Sud, à bâtir les villes, à développer nos grandes ressources minérales et agricoles, à construire nos grandes lignes de chemins de fer à cultiver nos immenses prairies. Les hommes du Sud et de l'Ouest devraient s'y faire assurer.

2.—Ses fonds étant placés où se paie un intérêt élevé, elle peut assurer à meilleur marché et donner de meilleurs dividendes qu'aucune compagnie de l'Est. Ceux qui désirent faire des placements avantageux et suivis pour les leurs devraient donc s'y faire assurer.

3.—Sa Direction en Louisiane étant composée d'hommes haut placés, offrant une garantie suffisante aux veuves et aux orphelins; à l'expiration des polices émises par la Compagnie, qui a cela de particulier qu'en dehors de limites de l'Etat aucune autre institution de ce genre n'a une Direction locale. Elle mérite donc la confiance au plus haut degré.

Elle émet toute espèce de polices d'assurance et celles-ci ne peuvent être forfaites.

Elle n'exige rien, ni prix de police, ni frais de timbres. La succursale de la Louisiane est au Story Building, au premier No 3, au coin des rues Camp et Commune en face du City Hotel, Nlle-Orléans.

B. B. SIMMES,

7 mars—6mtl21 Agent en Louisiane—Nlle-Orlé

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance de L'ATLANTIQUE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1869.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie le troisième état annuel de ses affaires.

Montant des primes du 5 juillet 1868 au 30 juin 1869, savoir:

Primes d'incendie		$76,471 77
Primes de mer		45,292 13
Primes de rivières		64 301 70
		186,065 60
Primes non expirées le 5 juillet 1868		15,495 29
		$201,560 89
En moins, primes remboursées	$2,195 99	
En moins, montant réservé pour primes non expirées	26,171 22	
		28,367 21
Montant net des primes		$173,193 68
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur risques d'incendie	$11,384 66	
Sur risques de mer	8,442 81	
Sur risques de rivières	9,508 63	
	29,335 60	
Réfaction (rebate)	27 510 14	
Taxes et revenu intérieur	7 965 21	
Réassurance	23,571 09	
Dépenses et loyer, intérêt en moins	21,093 00	
		109,475 64
Bénéfice net		$63,718 04
Actif.		
Billets pour actions		$247,500 00
Prêts sur hypothèque		20,780 00
Prêts sur garanties		6,7-9 60
Effets à recevoir		832 77
Actions de banques et autres actions		25,227 50
Primes en voie de recouvrement		18,415 60
Meubles de bureau		3 677 45
Effets à recevoir, payables sur demande		35,000 00
En caisse		63,916 14
Total de l'actif		$419,889 26

Ce qui précède est une copie exacte, faite sur les livres de la Compagnie. E. RIGNEY,

H. P. JANVIER, Président.

Vice-Président.

Assermentés et signé par devant moi, ce 8 juillet 1869.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action, qui sera porté au crédit des actions non encore payées. E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président,

Faisant fonctions de Secrétaire.

——— Directeurs ———

E. RIGNEY,	T. M. SIMMONS,
T. PRUDHOMME,	E. NEWMAN,
H. R. STANLEY,	JAMES STANES,
C. M. SORIA,	THOMAS SIMMS,
GEO. W MARSON,	S. F. WEST,
S. L. MANN,	A. C. GRINER,
WILLIAM Von PHUL,	H. P. JANVIER,
ALEX. MARKS,	JOHN H. KEEP,
JOHN PATTON,	G. E. SLAYBACK,
	M. AGAR. 6juil—1m

C. E. MILLER & CO,

COMMISSIONNAIRES EN GROS

Fabricants de Candi ... et de Liqueurs ... Importateurs ... français ... de fruits, ... VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE.

No 36 ... Nlle-Levée.

27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

GLACIERE STONEWALL.

Glace! Glace! Glace

EXPÉDIÉE pour tous les points, en boucauts ou en sacs aux frais des acheteurs.

Les ordres sont exécutés sans retard.

Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes et importateurs. 4 juin—3 mois

W. W. CARRE & Co,

350..........RUE DELORD..........350

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cypre. Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies, Bardeaux, etc. Bois pour sucreries, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.

Les ordres devront être laissés au Mechanics' & Dealers' Exchange Association, No 103 St-Charles, Boîte No 40. 9 fév—1an—t121

Jardin Magnolia, au Pont du Bayou

GRAND Concert instrumental, DIMANCHE après-midi, 25 juillet 1869. Les meilleurs vins et liqueurs et toutes les variétés de viandes froides y sont servis par des employés courtois. Les familles qui cherchent un lieu de récréation n'en sauraient trouver un meilleur dans les faubourgs de la Nouvelle-Orléans.

25 juillet—3m GEO. MERZ, Propriétaire

Avis aux Planteurs Sucriers.

LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"

De Barils à Mélasse.

Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que ceux faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les ferons à cercles de fer ou de bois, et au gré des acheteurs.

Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et prendre des renseignements sur les qualités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.

Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de E. Marsh, Denman & Co, au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.

E. F. WALLICHE & Co.,

18 juin—6ms D. M. HOLLINGSWORTH.

J. K. BAILEY,

246.........Rue du Canal.........246

VINAIGRE.

Etabli en 1840.

ACHAT de cidre vin et bière aig. Achat de barils vides. 1et—1an—3fps

F. GONTHIER,

—a transporté son—

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

—AU No—

143.....de la rue Gravier......143

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients aussi bien que les nouveaux, les commandes à des prix réduits. 22 avril—6m

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes à Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

Médicaments.

Le "King of Chills" (remède pour la fièvre ou ...) réussit toujours.

Substitut de la quinine—King of Chills.

Le King of Chills guérit des fièvres.

Le King of Chills guérit des fièvres qui viennent tous les deux jours.

Les fièvres du troisième jour cèdent au King of Chills.

Le King of Chills guérit des fièvres du septième jour.

Le King of Chills vous guérit après que vous avez vainement employé tous les autres remèdes.

Le King of Chills est l'ami du planteur.

Le King of Chills opère toujours une guérison.

Pour la névralgie, employez le King of Chills.

Le King of Chills économise le temps et l'argent.

$100 si l'on cite un cas où le King of Chills de Dromgoole & Co n'a pas opéré une guérison.

Le King of Chills—guérison permanente.

Ayez recours au King of Chills et vous ne tremblerez plus.

Pour la Diarrhée, employez le "Red Diarrhea Remedy".

Le R. D. R. guérit la diarrhée aiguë et de la diarrhée chronique.

Employez le R. D. R. pour l'estomac et les intestins.

Le R. D. R. arrête les vomissements.

L'English Female Bitters rend les forces aux malades.

L'E. F. B. guérira votre femme malade.

Les médecins sont invités à employer L'E. F. B.

L'E. F. B. convient aux dames âgées et aux jeunes dames.

A vendre, en gros, par

WHEELOCK, FINLAY & CO, agents, coin Gravier et Magasin

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement, palpitation des yeux, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'aucun cortains nourritures, abattement et irrascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, et lisez-en les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGÉ, Agent

1janv rue de Chartres No 39, Nlle-Orléans

NEW-FOUNDLAND BITTER.

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné ce nom ... pour faire, de l'eau-de-vie la plus pure, rien de ce qu'il y entre n'est nuisible: c'est une grande vertu tonique. Il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur: c'est un stimulant doux: comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.

Notre réputation est garante de sa pureté.

La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & Co. Mobile,

nos agents, le vendent par chartées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,

49 & 51, Sycamore street,

CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an—MarJS

Collége de médecine et de chirurgie, DE MILWAUKEE.

Incorporé par la Législature du Wisconsin.

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et des difformes et ou ceux-ci reçoivent les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies du foie, du sang, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et générateurs ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.

On transmettra aux malades, par la poste ou cachetés, et en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants:

MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS: Catarrhes Chroniques, Bronches, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages; prix, 25 cents.

MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures; prix, 50 cents.

MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures; prix, $1.

FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse; guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées; prix, 25 cents.

Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collège.

Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une opinion écrite si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.

S'adresser au médecin,

T. WILLIAMS, D. M.,

Cabinet au coin des rues East Water et Mason, Milwaukee, Wis.

N. B. On écrit et parle le français au Collège.

16 juin—1 an.

Pilules Cathartiques d'Ayer

MEDICAMENT LAXATIF.

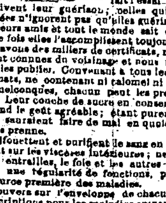

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces Pilules qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.

Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, chacun peut les prendre en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable; étant purement végétales elles ne sauraient faire de mal en quelques quantité, qu'on les prenne.

Elles nettoient et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieures; nettoient l'estomac, les entrailles, le foie et les autres organes et, en tenant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.

On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boîtes les prescriptions pour les maladies suivantes:

Pour la Dyspepsie ou l'Indigestion, les langueurs et le manque d'appétit, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.

Pour les Maladies de Foie, les Maux de tête bilieux, les Migraines, la Jaunisse, les Coliques et les Fièvres bilieuses, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.

Pour la Diarrhée ou la Dyssenterie, il n'en faut généralement qu'une légère dose.

Pour les Rhumatismes, la Goutte, les Palpitations de cœur, la Gravelle, les douleurs aux Côtés, au Dos et à l'Aine, il faut en prendre continuellement.

Pour l'Hydropisie ou les enflures qui en proviennent, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.

Pour les Suppressions, il faut en prendre une forte dose.

Après le dîner, il faut en prendre une ou deux afin d'aider la digestion et décharger l'estomac.

Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles sont ... à quiconque ...

DR. J. C. AYER, Chimiste, à Lowell, Mass.

Contenu dans ... MM. E. J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

GRANDE VENTE SANS RESERVE,

DE

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins de dames, messieurs, demoiselles, jeunes garçons et enfants. Un bel assortiment. Partie de clientèle, convenant au commerce de détail de la ville et à celui de la campagne.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur,—MARDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu—

600 caisses bottes, souliers et brodequins, au choix pour messieurs, dames, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Les acheteurs trouveront leur intérêt à assister à cette vente.

Conditions à la vente.

JEUDI, 19 du courant—grande vente d'habillements, articles de clientèle, de saison et d'un nouveau genre.

17 août—

PAR D. E. MORPHY.

Ocre Jaune. Ocre Jaune.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu MARDI 17 août 1869, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

14 barils ocre jaune,

1 do do do

Conditions—Comptant. 17 août

PAR LOUIS STERN & BROS

Vente Péremptoire de Meubles, etc, etc.

PAR LOUIS STERN & BROS — M. Stern, encanteur.—MERCREDI, 18 août 1869, à 10 heures du matin, il sera vendu sans aucune limite ou réserve quelconque—

Le contenu de la maison No 146 de la rue Robin, entre les rues Annonciation et Laurel—Meubles de salon et de chambres à coucher, en bois de rose et en acajou, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions, comptant. 17 août

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Grande Vente de Marchandises Sèches.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur, encoignure des rues St-Louis et Chartres—Il sera vendu, MARDI, 17 du courant, à 10 heures du matin—

Un grand assortiment de marchandises sèches—

Coton blanc et coton écru, cotons qui ... demins casimirs, jeans, satinets, devants de chemises, corsets, chemises flanelle rouge, flanelle bleue et bel... ma... fakoffs, bonneterie, etc.

Conditions—Comptant. 17 août—

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Linge fait, Merceries, &c

PAR JOS. N. ROBERT, encanteur—Salle d'encan No 44 rue Vieille-Levée—Aujourd'hui MARDI, 17 août, il sera, à 10 heures, à sa salle d'encan,—

200 lots marchandises sèches, tels que: Kentucky jeans, flanelles blanches, rouges et bleues, cotons blancs et gris, stripes, ginghams, coton ... &c.

100 lots linge fait et merceries, &c, &c.

Conditions à la vente. 17 août

PAR FORTIER & SPEAR

Terrains de prix, pour bâtir, dans la rue Girod, entre la rue Espagne et l'Avenue Washington.

Vente pour être faite au plus haut enchérisseur.

PAR FORTIER & SPEAR—P J Spear, encanteur—SAMEDI 21 août 1869, à midi, à la Bourse d'Echange St Charles il sera vendu—

Un terrain situé dans l'îlet borné par les rues Girod, Espagne, Urquhart et l'Avenue Washington. Le dit terrain a 35 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, sur 160 pieds de profondeur.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17 août

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS vs E. EZECHIEL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 17... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois d'août 1869, à 5 heures P M à mon entrepôt No 71 rue Ste Anne entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de fournitures pour bureaux, papeterie, livres, pupitres, chaises, etc.

Aussi, une grande vitrine et une petite dito

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions,—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 août—11,14,17,19,22

W. WINKELMAN vs la dame J. McCOY

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Jefferson—No 5... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District Judiciaire Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 21 d'août 1869, à 5 heures P M au bureau No 71 rue Ste Anne, entre la Cathédrale, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq paires de boucles d'oreilles et diamant,

Une épinglette pour dame do do

Une do pour homme do do

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 août—10,15,17,19,21

La Dame M. A. BEVERLY vs le capitaine J. S. GOODWYN

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No ... En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 août 1869 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois d'août 1869, à 5 heures P. M. au No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de livres, ... une bibliothèque, suivant inventaire déposé en mon bureau pour être consulté.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL

Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 août—13,14,17,19,22

S. STEWART vs C. S. KINGWOOD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,... En vertu d'un ordre de vente rendu le ... et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois d'août 1869, à 5 heures P. M. au No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de ... une pharmacie, suivant inventaire déposé en mon bureau ...

Saisis ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BLEAKLEY & THOMPSON vs R. K. JONSTAN

QUATRIEME COUR DE DISTRICT ... d'Orléans ...

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20... En vertu de ... writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-trois d'août 1869 à 5 heures P. M. au bureau No 74 rue Ste Anne ... à la vente publique et adjudication de—

Deux chevaux et ... harnais ... déposé au ... No 41 rue Gravier, dans le Premier district de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 août—11,14,17,19,22

JOHN E. HOLLAND, GEO. BISCHOFF, ... vs. ALEX MYERS

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 2... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-un d'août 1869, à 5 heures P. M., à mon entrepôt No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets transportés de la maison située au No 305 rue Constance, suivant inventaire déposé en mon bureau pour l'examen.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

10 août—10,15,17,19,21

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs ANTONIO COSTA

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,579—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif, par celui-ci transféré à Geo. W. Avery, ci-devant shérif, et par ce dernier à moi transféré, je procéderai le MARDI trente-et-un d'août 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir—

1er Un terrain désigné par le numéro Cent trente-deux, dans l'îlet vingt-deux, situé rue de Craps, entre celles d'Espagne et Mandeville, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans. Le dit terrain ayant trente-deux pieds de face à la rue de Craps, sur cent soixante pieds de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse, en bois, couverte en bardeaux portant le No 524, sur la rue de Craps, une cuisine basse, en bois, couverte en bardeaux, etc. etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz, suivant acte sous signatures privées, en date du 12 mars 1866, enregistré au bureau des améliorations, au livre 82 fo 283.

2e Un certain terrain ou une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Cinquante, borné par les rues Prosper, Anthony, Soldelle et Annette, désigné par le numéro Cinquante-Cinq, d'après un plan dressé par John Brith, architecte, le 5 avril 1849 et déposé en l'étude de H. P. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 41 du Livre de plans No 5.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Prosper, sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce quatre lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices en bois.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph A. Diaz suivant acte sous signatures privées, en date du 7 mars 1858 enregistré au bureau des Améliorations au Livre 83, folio 283.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOS L. MAXWELL,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

31 juillet—août 8 17 25 31

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—Mary Weller, femme d'Adolphe Elie contre son mari—No 618.—Je certifie que le 3 juillet 1869 jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir:

Mary Weller, femme d'Adolphe Elie, contre son mari,—No 618.

Dans cette affaire soumise à la Cour, sur les preuves au dossier, et les témoignages pris de consentement, la Cour ayant dûment considéré et étant d'opinion que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mary Weller, et contre le défendeur, Adolphe Elie, pour ... séparation de biens entre eux et le recouvrement, par la demanderesse, du défendeur, de la somme de cinq mille piastres et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris.

Jugement signé le 8 juillet 1869.

Signé: CHARLES LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce dixième jour de juillet de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-neuf, et la quatre-vingt-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS,

Député Greffier.

2g juillet—23—3 10 17 27 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut;—Attendu que Félicité Soniat, épouse de Pierre Adolphe Charbonnet, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, est adressé au Greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le dix-huitième jour de mai de l'année 1869, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder" approuvé le 18 mars 1855.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à partir de la publication de cet avis, pourquoi la vente faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le dix-septième jour de juin de l'année 1867, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 12 de février de l'année 1867, dans l'affaire de John Coleman, receveur vs. a lot of ground etc. No 18 255 du docket de la Cour, à laquelle vente s'est rendu acquéreur pour le prix de trois cent quarante trois piastres, Joseph Numa Charbonnet, pour le compte et bénéfice de Félicité Soniat épouse de Pierre Adolphe Charbonnet.

Description de la propriété après le transfert Judiciaire, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 1 sur un plan en croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député ingénieur de la ville de la Nouvelle-Orléans et annexé au dossier dans le présent procès; le dit lot de terre mesurant en pied américain, vingt-trois pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue des Ursulines, vingt-trois pieds cinq pouces ... de ... en largeur ..., sur quatre-vingts ... profondeur ... ligne ... joignant la rue Rochebelle et vingt-quatre pieds ... de ...

Bureau du greffier, ce 15 juillet 1869.

Signé WM. WOELPER, greffier.

23 juillet—23—4, 15, 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE, SANS RÉSERVE.

DE

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent, encanteur,—Il sera vendu, MARDI 17 août, à 10 heures dans leurs salles d'encan, aux Nos 20 et 26 de la rue de la Douane—

350 lots marchandises sèches de choix de saison—Comprenant, Coton blanc et coton écru, Cotons, Osnaburgs, stripes, coutils à matelas ginga, cottonades Kipka, jeans, tweeds, draps, casimirs, flanelle grise et flanelle bleue—

—Egalement.—

Une grande variété d'articles de fantaisie et de toilette, tels que:

Chemises blanches et chemises en ... et en molleton, chemises Boinap, caleçons, ... et de bain, bonneterie, mouchoirs, ... monogrammes, parapluies, etc.

PAR O VALETON.

Pistaches: Pistaches:

PAR O. VALETON, encanteur—MARDI, 17 août, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 47 de la rue Tchoupitoulas—

4 barils pistaches.

Conditions—Comptant 17 août

NOIX DE COCO, NOIX DE COCO

PAR O. VALETON, encanteur—MARDI, 17 août, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 47 de la rue Tchoupitoulas—

5,000 noix de coco.

Conditions—Comptant.

PAR B. J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais mulets, buggies, harnais &c à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 17 août, à ... heures, dans les écuries de F. Laborde ... Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls.

Beaux mulets d'habitations et de ville.

—EGALEMENT.—

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17 août

Meubles Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY, — B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu MARDI 17 août, à 11 heures, à leur salle d'encan, au coin de ... Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou, ... armoires, lavabos, ... tables de marbre, ... fauteuils, chaises à ... ... de marbre, buffets à ... de la ... contenu de plusieurs ...

Une grande facture de ...

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., encanteur—... No 125 de la rue ... 18 août, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan au No ... de la rue ... Toute espèce de meubles ...

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été.

DÉPARTS.

—DE LA VILLE— NOUVEAU DÉPÔT. —DU LAC.

6 heures du matin.

Midi.

2 heures P. M.

Les convois de 5 heures du soir du Lac ...

... les voitures de ...

Prix du passage jusqu'à ...

Les personnes qui désirent ...

G. PANDELY

Surintendant.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira de ... la rue Ste-Anne et face de la rue Esplanade tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. correspondant au CONVOI DE PASSAGERS qui partira d'Alger à sept heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin ... pour les destinations du Teche et à livrer à la Nlle-Ibérie ... Martinville est reçu tous les jours ... jusqu'à 7 heures du matin à ... heures ...

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport ... pour Houma, sera reçu et transporté ... de Lafourche et Terrebonne ...

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour les autres points doit être payé sur livraison.

GEO. PANDELY

Surintendant

Pour fret ou passage, s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. CHS. A. WHITNEY & Co

Agents.

CHARTE.

Société des Marchands d'Animaux et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu ...

Pardevant moi ...

Se sont présentés ... Louis Ruch, Pierre Rousse, ... Paul Estebau, J. P. Rosede, ...

Lesquels ...

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la corporation sera

The Live Stock Dealers and Butchers Association of New Orleans ... de la Nouvelle-Orléans.

...

ARTICLE DEUXIEME.

...

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la Compagnie est fixé à trente mille piastres ...

ARTICLE QUATRIEME.

Des livres de souscription seront ouverts par le comité de neuf ... mille piastres ...

ARTICLE CINQUIEME.

Les Directeurs auront ...

ARTICLE SIXIEME.

La compagnie a le pouvoir de ...

ARTICLE SEPTIEME.

Les Directeurs auront le pouvoir de faire les règlements ...

ARTICLE HUITIEME.

L'abattoir et l'établissement, les quais, docks, débarcadère, cour, etc et toutes les bâtisses publiques ... à la corporation seront construits et situés ... morceau de terre connu sous le nom de ... appartenant à Charles Cavaroc, situé ... dans la paroisse St-Bernard et ... partie d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve ...

Fait et signé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour susdit, en présence de J. B. Gervais Arnoult et Francis Blust, témoins légaux, de cette paroisse, qui ont signé avec les comparants et moi, après lecture de la dite charte.

L'original est signé:

Paul Estebau,	Louis Ruch,
J. P. Rosede,	Wm. Maylie,
S. Pirnberg,	B. Braubay,
William Fegan,	Jos. D. Brodrick,
Nic. Selbel,	Martin Lanues,
J. Gitzinger,	J. T. Aycock,
Dominique Verges.	

J. B. GERVAIS ARNOULT

FRANCIS BLUST,

PAULIN LASALLE.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Je, soussigné, notaire, certifie que ce qui précède une copie exacte de l'original qui est déposé à mon étude.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1869.

Je, soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que le présent acte d'incorporation été, aujourd'hui, dûment enregistré, à ce bureau dans le livre 7 des Sociétés, folio 318.

A. DUCATEL Jr., Député.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1869.

23 juil—1pe